



Démission en accident de travail

Par **Mad76**, le **01/08/2017** à **09:59**

Bonjour.

Actuellement en accident de travail depuis le 6 juillet 2017, je souhaiterais démissionner d'un CDD de droit public qui se finit le 31 12 17 (contractuel ministère justice).

Le 1er septembre je dois signer pour un CDD CDI pour une mairie.

Mon préavis est de 1 mois. Mon employeur me doit encore 30 jours de congés payer. mon arrêt se termine le 31 août 2017.

Dois je envoyer le préavis des maintenant pour être libre le 1er septembre?

Est ce que je dois reprendre le travail pour pouvoir démissionner?

Est ce que a réception du recommandé de démission mon employeur peut me licencier sans tenir du préavis car je suis en AT?

Mon employeur va t'il me payer mes congés restant?

Que dois je faire?

Merci au forum.